



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les dossiers devront nous parvenir au plus tard le :
21 mars 2025

Toute l'information utile sur la scolarité sur votre mobile



Tout dossier incomplet ne permettra pas l'inscription à l'école élémentaire

Après validation (courant mars) un certificat d'inscription et une plaquette d'informations vous seront transmis par mail vous permettant de finaliser l'inscription de votre enfant auprès l'école dont vous dépendez.

Plus d'info: www.villard-bonnot.fr rubrique Démarche / scolarité

Les pièces à fournir :

- ✓ Le **dossier d'inscription** dûment complété.
- ✓ Copie d'un **justificatif de domicile** : Taxe foncière, bail datant de moins d'un an, quittance de loyer datant de moins de 3 mois, dépôt de permis de construire, acte d'acquisition immobilière, à défaut si vous n'habitez pas encore dans la commune, tout document restant à notre appréciation permettant de justifier de votre résidence à venir à Villard-Bonnot. Les factures type électricité, eau, téléphone ne sont plus acceptées.
- ✓ Copie intégrale du **livret de famille**.
- ✓ Copie des pages des **vaccinations obligatoires** : attention les vaccinations obligatoires doivent être à jour :

Lors de l'inscription d'un enfant dans une école ou un établissement scolaire, les détenteurs de l'autorité parentale doivent produire les attestations relatives aux vaccinations obligatoires, conformément aux textes en vigueur.

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018 : la couverture vaccinale obligatoire protège contre trois maladies différentes, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. La primo-vaccination (trois injections) pour chacune de ces maladies est obligatoire.

Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 : la couverture vaccinale obligatoire protège contre onze maladies différentes :

- la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae de type B, le Pneumocoque, l'hépatite B. Au moment de l'inscription, les dates de primo-vaccination (trois injections) doivent être notées sur le carnet de santé.
- le Méningocoque de type C, les oreillons, la rougeole et la rubéole ne nécessitent que deux dates d'injection.

- ✓ **En cas de séparation des parents** : extrait du divorce indiquant les modalités de garde et l'exercice de l'autorité parentale ou attestation sur l'honneur que l'autre personne titulaire de l'autorité parentale a été informée de la demande présente d'inscription scolaire.
- ✓ Courrier de **demande de dérogation s'il y a lieu**.
- ✓ Une autorisation de droits à l'image signée par chaque responsable

NOTICE

- (1) Adresse de résidence habituelle de l'enfant
- (2) Indiquer la personne qui a l'autorité parentale ; si l'un des deux parents est déchu de l'autorité parentale, veuillez fournir une copie du jugement qui l'indique.
- (3) Fournir la copie des vaccinations obligatoires.
- (4) Indiquer les frères et sœurs scolarisés dans une école élémentaire ou maternelle de la commune.
- (5) En cas de séparation ou de divorce, merci de remplir la case du conjoint avec toutes les mentions nécessaires. Dans le cadre d'une autorité parentale conjointe, le deuxième parent reçoit des informations de l'école (élections de parent d'élèves par exemple).
- (6) Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans une autre école que celle de votre secteur, veuillez faire un courrier de demande de dérogation motivant votre demande en précisant l'école souhaitée.

FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

ENFANT

NOM..... Prénom.....

Date de naissance...../...../..... Lieu..... Sexe F M

(1) Adresse :

Code Postal Ville.....

(2) Responsable légal Mère Père et Mère
 Père Autre...

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX (3)

Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 : la couverture vaccinale obligatoire protège contre onze maladies différentes :

- la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'Haemophilus influenzae de type B, le Pneumocoque, l'hépatite B. Au moment de l'inscription, les dates de primo-vaccination (trois injections) doivent être notées sur le carnet de santé.
- le Méningocoque de type C, les oreillons, la rougeole et la rubéole ne nécessitent que deux dates d'injection.

DTP, pneumocoque, hépatite B, dates des 3 primo vaccinations :

1^{ère} injection/...../.....

2^{ème} injection/...../.....

3^{ème} injection/...../.....

Méningocoque type C, R.O.R. dates des 2 injections :

1^{ère} injection/...../.....

2^{ème} injection/...../.....

Si votre enfant fait l'objet d'un Protocole d'Accueil Personnalisé (P.A.I.), merci de nous fournir une photo récente de votre enfant (afin que les personnels périscolaires puissent mieux l'identifier)

Autres indications utiles (suivi spécialisé, handicap...) :

FRÈRES / SŒURS (4)

Nom et Prénom

Date de Naissance

Ecole fréquentée

.....
.....
.....
.....
.....
.....

FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

SITUATION FAMILIALE (5)

MARIE CÉLIBATAIRE PACS
 VEUF (VE) SEPARÉ
 CONCUBINAGE DIVORCE AUTRE

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Profession Email*

Portable Tél Professionnel

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Profession Email*

Portable Tél Professionnel

** IMPORTANT indiquer votre adresse mail pour recevoir les informations liées à la scolarité : dossier d'inscription périscolaire, avis de grève, etc...*

DEMANDE DE DÉROGATION (6)

OUI NON

Ecole souhaitée

Dans le cadre des activités périscolaires, le personnel peut être amené à prendre des photographies des élèves, à exposer leurs productions dans les locaux périscolaires mais également à les diffuser par le biais des médias locaux. A cet effet, une autorisation complétée et signée par chaque responsable est nécessaire. Merci de bien vouloir compléter les autorisations jointes au dossier : un exemplaire par responsable.

Signature des responsables légaux :

Villard-Bonnot le